

	Compte-Rendu de l'Assemblée Générale UFAR France	Toulouse Siège du TOEC 8 rue Ernest Dufer 31300 Toulouse
		26 Oct. 2019

• **Présents et pouvoirs**

Membres CA UFAR Présents :

Claude LESBATS : Secrétaire Aquitaine
 Alain RIEU-BEILLAN : Président Aquitaine –vice Pdt UFAR
 Jean-Marie MARTINEZ : Trésorier UFAR EST et UFAR France
 Alain-Hugues DAVID : Président UFAR Ile-de-France – Président UFAR France
 Alain BOUTARIC : Président UFAR GRL – Secrétaire UFAR France
 Christophe SEGUIN : Président UFAR EST
 Cyrille DORNIER : Vice-Président UFAR EST – Secrétaire Adjoint UFAR
 François MAIRE : Président UFAR PACAC
 Michel 'Tinau' AUDINO : secrétaire MP
 Louis SAGAU : Président Comité Languedoc-Roussillon
 Michel PEDURAND : Président Midi Pyrénées.

Membres UFAR présents :

Thierry DIAS (Grasse, UFAR PACA), Jean-Noël GAUTHIER (trésorier UFAR MPY et Agafous),
 Jean-Pierre AUE (Croisés Albi), Philippe GOUZENNES (Pdt Aoucou), José ARTERO (Aoucou),
 Alain RIVALS et Alain DEKKIL (Agafous), Sébastien MAJOREL (Pdt Pan Tintat), Paul SEQUELA (Pan Tintat),
 Sébastien OUSTRIC (Pan Tintat), Michel SAINCTAVIT (Pan Tintat),
 Damien DESHAYES (Pdt Rugbyturés - Arc les Gray)

Invité FFR présent : Bernard PUJOL (SG Ligue Occitanie FFR et Aoucou)

Absents excusés :

Francis NIVOT (Comité UFAR BFC), François CHAUVIN (Vice-Président UFAR GRL), Guy TALES (Comité UFAR BFC), Pierre CUFFY (Agafous), Jean Pierre LOUSTEAU (Capitole XV).

Pouvoirs : Cf. liste en Annexe 1

Le Président accueille l'assemblée et remercie les membres présents. Il constate que les conditions du quorum sont respectées.

Il énonce les excusés déclarés et les pouvoirs.

Le Président remercie le **comité UFAR OCCITANIE** et les **AOUCOUS** pour leur accueil et l'organisation logistique nécessaire à la tenue d'assemblée générale.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Question 01** : Rapport moral
- Question 02** : Présentation des comptes 2019-2020 et Budget prévisionnel
- Question 03** : Assurance Responsabilité Civile UFAR
- Question 04** : Communication
- Question 05** : Relations Internationales EVRA et Belluno – EGOR – GOLDEN OLDIES
- Question 06** : Festival National UFAR 2020
- Question 07** : Contentieux droit à l'image AFP
- Question 08** : Agrément Terrains
- Question 09** : Problèmes Licences –Délégation
- Question 10** : Arbitrage
- Question 11** : Nouvelles règles FFR : le placage
- Question 12** : Politique Loisirs Liges et FFR
- Question 13** : Site internet
- Question 14** : Fusions et création Comités UFAR régionaux et Clubs
- Question 15** : Prospectives et avenir de l'UFAR
- Question 16** : Election des administrateurs et du bureau
- Question 17** : Date de la prochaine Assemblée générale et calendrier 2020

Le Président présente l'assemblée et expose l'ordre du jour. Il sollicite l'assemblée sur des remarques complémentaires.

L'ordre du jour n'appelle pas de remarque.

Question 01 : Rapport moral

Présentation : Alain-Hugues DAVID, Président

La saison 2018-2019 a été riche en évènements de toutes sortes. En effet, les réformes et chantiers que nous avons entrepris, ainsi que celles et ceux menés par la FFR, nous ont contraints à une vigilance de tous les instants et à un rythme de travail soutenu.

C'est pourquoi nous avons mis en place des conférences téléphoniques régulières (une tous les 2 mois environ) tant au niveau du bureau national que du conseil d'administration.

Cette année, les conférences téléphoniques ont été au nombre de 12, dont 6 réunissant les membres du bureau.

Nous avons trois axes prioritaires : les licences, l'arbitrage, et le Festival national.

Il s'en est ajouté un quatrième : l'agrément des terrains, ainsi que le problème d'assurances qui en découle.

L'ensemble des points étant abordés dans notre ordre du jour, **le Président** propose un bilan succinct des thèmes qui seront étoffés par la suite.

Licences :

Grâce à la mobilisation de notre association, des comités UFAR territoriaux et de nos clubs affiliés, nous avons œuvré à l'évolution des règlements généraux de la FFR pour que les licenciés loisir ne soient plus rattachés à un seul club. Aujourd'hui, une licence RLO permet de jouer des rencontres avec n'importe quelle équipe Loisir, dès lors qu'il y a accord entre les parties.

Il est rappelé qu'un numéro de licencié unique est attribué à chaque joueur. De fait, toutes les qualités (joueurs, dirigeant, arbitre etc.) sont à prendre au sein du même club.

Arbitrage :

Nous conduisons une réflexion concernant l'arbitrage en rugby loisir. La présence d'arbitre qualifié est gage de qualité jeu et d'une pratique sportive dans de bonnes conditions. Afin de remplacer le LCA, nous proposons la constitution d'un corps d'arbitrage loisir, proposition d'une formation de 4 heures afin de bénéficier d'une sensibilisation aux règles du rugby loisir comme convenu dans la convention qui nous lie à la FFR.

Chaque comité devrait pouvoir bénéficier d'au moins un arbitre référent.

Festival national :

Un travail important a été réalisé pour la refonte du cahier des charges pour l'organisation du festival national. Ceci représente 1 an et demi de travail.

Pour mémoire, cette réflexion a débuté par une enquête auprès des associations membres de l'UFAR.

Puis par différentes phases de travaux en commission et entre les rédacteurs.

Nous l'avons également fait viser par un juriste.

Il est maintenant disponible sur le site internet de l'UFAR.

Malgré plusieurs candidats, le festival UFAR ne pourra être organisé en 2020, les deux solutions envisagées n'ayant pu aboutir.

Agrément terrain :

Suite à un accident et les procédures lancées par la famille d'un joueur, nous avons été alertés sur la question des agréments de terrains.

Un terrain non agréé provoque une déchéance de l'assurance. Et, en cas d'accident, les clubs et les propriétaires des terrains sont susceptibles d'être attaqués par des procédures judiciaires.

Comme souvent en la matière pour les loisirs, selon les ligues, on nous tient un discours différent sur le niveau d'agrément nécessaire pour jouer une rencontre Loisir.

Louis SAGAU interviendra en question 08 pour nous faire bénéficier de son expérience en tant que membre de la commission d'agrément des terrains au sein de sa ligue.

Rapprochement EVRA

Comme évoqué lors de notre dernière assemblée générale, une délégation de l'UFAR s'est rendue début septembre au festival EVRA de Belluno (Italie).

Nous avons pu échanger avec **Marko PROTEGA** et le vice-Président de l'EVRA, **Elio de ANNA**.

Un rapprochement EVRA/UFAR a été évoqué, où il a été notifié que notre association n'avait pas vocation à s'investir dans la direction de l'EVRA.

Nous avons toutefois acté que le Président de l'UFAR ou son représentant siègera au conseil d'administration de l'EVRA.

Ce sujet sera développé en question 05

Suite à la présentation du rapport moral de la saison 2018-2019 et sur proposition du Président, le rapport moral est approuvé à l'unanimité des voix.

Question 02 : Présentation des comptes 2018-2019 et du budget prévisionnel 2019- 2020

Jean-Marie MARTINEZ, Trésorier, présente les bilans financiers.

Les éléments sont communiqués à l'assemblée.

Le nombre d'association membres à l'UFAR fut de 92 adhérents soit une baisse des effectifs de 13 membres.

PRESENTATION ET APPROBATION DU BILAN FINANCIER 2018 2019

Synthèse :

Solde au 15/11/2018 : 15 386,32 €

Solde au 31/08/2019 : 18 344,21 €

Résultat de la saison : 2 957,89 €

CHARGES	MONTANTS (€)	PRODUITS	MONTANTS (€)
Frais généraux	4 666,28€	Cotisations	5 530,00 €
Communication	203, 99€	Remboursements de frais	562,50 €
Imprévus	211,54 €	Boutique	1 942,70 €
		Imprévus	4,50 €
TOTAL DES CHARGES	5 081,81 €	TOTAL DES PRODUITS	8 039,70 €

Jean-Marie MARTINEZ, Trésorier, précise que les comptes 2018/2019 ont été approuvés par Philippe ROSSI, notre commissaire aux comptes, il sollicite l'assemblée sur d'éventuels questionnements ou interrogations relatifs à la gestion des comptes.

Sans remarque ni sollicitation, **le Président** propose qu'**Alain BOUTARIC** soit désigné à la Présidence pour l'adoption de la compatibilité. Messieurs le Président et le Trésorier quittent la séance.

Alain BOUTARIC soumet aux voix l'adoption de la comptabilité établie pour la saison 2018-2019. Le bilan financier est approuvé à l'unanimité des voix.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019-2020

Jean-Marie MARTINEZ, Trésorier, présente les perspectives budgétaires 2019/2020.

CHARGES	MONTANTS (€)	PRODUITS	MONTANTS (€)
Frais généraux	5 250,00 €	Cotisations	6 000,00 €
Communication	150,00 €	Frais généraux	600,00 €
Boutique	1 000,00 €	Boutique	400,00 €
Sport festival	7 100,00 €	Reprise sur excédents pour festival	5 000€
Imprévis	200,00 €	Reprise sur excédents	1 700 €
TOTAL DES CHARGES	13 700,00 €	TOTAL DES PRODUITS	13 700,00 €

Ce budget ne fait pas appel à des remarques, observations ou questionnements de l'assemblée.

Le Président le soumet aux voix. Le budget 2019-2020 est adopté à l'unanimité des voix.

BOUTIQUE UFAR :

Alain-Hugues DAVID rappelle qu'il n'y a plus de stock. Nous partons sur un principe de besoin ponctuel et à flux tendu.

Plusieurs produits sont à l'étude :

- ⇒ Des polos : présentation par notre mannequin du jour, coupe légèrement cintrée, couleur bleu marine avec logo aux cœurs, et mention « UFAR » en manchette.
Produit très bien porté par les membres du bureau et qui fait l'unanimité.
- ⇒ Proposition d'une veste soft-shell

Guy TALES est démissionnaire du poste de Responsable de la boutique, il convient de le remplacer.

Jean-Marie MARTINEZ a pris contact dernièrement avec Dominique OURGAUD, qui a déjà occupé ce poste à l'UFAR, il y a quelques années.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'autre candidat, et dans un cadre bien défini, **Dominique OURGAUD** est aujourd'hui disponible pour occuper à nouveau ce poste.

Le Président sollicite l'assemblée sur d'éventuel candidat. N'étant pas sollicité, **le Président soumet aux voix la candidature de Dominique OURGAUD.**

Celle-ci est adoptée à l'unanimité des voix.

Question 03 : Assurance Responsabilité Civile UFAR

Lors de notre assemblée générale précédente et considérant que notre contrat d'assurance était trop onéreux, nous avons acté la décision de démarcher de nouvelles polices d'assurance plus profitables à notre association.

Une étude a été conduite afin de bénéficier de meilleures offres, notamment sur la couverture de responsabilité civile.

La proposition de la MACIF est très intéressante.

Cependant, certaines spécificités non perçues dans un premier temps demandent des éclaircissements. Nous proposons, donc, pour cette année, de ne pas dénoncer notre contrat d'assurance auprès de Groupama.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité.

Question 04 : Communication

Présentation : Alain Rieu-Beillan

Objectif : améliorer la visibilité de l'UFAR !

Le nouveau projet de communication de l'UFAR a été lancé en 2018. Cette nouvelle démarche était indispensable pour renouveler l'image de l'UFAR et augmenter sa visibilité dans la communauté rugbystique. Elle était aussi nécessaire en interne pour que chaque adhérent connaisse mieux son association.

1. Communication interne :

Les comités doivent être les relais privilégiés de notre communication en direction de nos clubs.

Campagne de communication institutionnelle :

- ⇒ Affiches, Flyers : à distribuer dans les clubs. En cas de besoin, les comités doivent s'adresser à Alain Rieu-Beillan pour bénéficier d'une nouvelle dotation.
- ⇒ Kakemono (x3) : A ce jour, seuls 3 comités ont commandé (IDF, AURA et Aquitaine ainsi que l'UFAR Nationale)

Nous souhaitons que chaque comité se dote d'un de ces supports facilitant sa communication sur les événements et manifestations auxquels ils participent. (Se reporter au bon de commande).

2. Communication Externe :

Le support à privilégier est le Flyer, il permet d'informer sur l'UFAR. Il existe en version papier et informatique.

Presse :

- ⇒ **Auprès de Midi Olympique** : Nous souhaitons avoir un espace dédié pour l'UFAR lorsque notre actualité le réclame. Nous n'avons pas de réponse à ce jour de la part du rédacteur en chef.

Alain RIEU-BEILLAN relancera cette démarche après la Coupe du Monde.

De plus, il est conseillé que chaque comité se rapproche de son correspondant local du Midol. Il sera plus facile de faire passer des articles par ce biais.

- ⇒ **Presse régionale** : Chaque comité doit contacter le journal local pour communication.

Communication vers les ligues par les comités UFAR :

- ⇒ Déposer les supports flyers en libre distribution et poser des affiches dans les M.O.T
- ⇒ Prendre contact avec le responsable de communication pour obtenir une présentation sur le site internet de la ligue.

Communication vers la FFR :

Alain Rieu-Beillan propose de prendre contact auprès du responsable de la communication de la FFR.

Les outils :

Site internet :

Cf. Question 13.

Page Facebook: **118 abonnés**

C'est le support le plus dynamique pour notre communication

- ⇒ Chacun des abonnés invite ses licenciés, ses amis...c'est le meilleur moyen d'augmenter notre visibilité.
- ⇒ Communication institutionnelle UFAR sur divers groupe rugby Facebook : Nous avons fait cette rentrée une communication sur l'UFAR. (Rugby Amateur, passion Ovalie...)

Il est recommandé que chaque comité crée sa page Facebook pour relayer l'information et augmenter sa visibilité.

Instagram : Prochain axe de communication à explorer.

Twitter est à étudié, mais il faut une personne qui s'investisse pour le faire vivre.

Ces divers supports sont suivis et attractifs quand ils sont régulièrement actualisés.

Alain Rieu-Beillan demande qu'on lui transmette des informations, reportages et photos pour le site internet et la page Facebook nationale.

Sur proposition du Président, il est décidé que chaque comité désigne un correspondant sur le sujet. Il sera nécessaire de transmettre l'information auprès d'Alain RIEU BEILLAN.

Divers :

- ⇒ Réunion téléphonique : il faut finaliser le choix du support et outil de réunion téléphonique qui pourrait être mis à disposition du Conseil d'Administration et de chaque comité.
- ⇒ Les Echos de l'UFAR, notre gazette : il est proposé de relancer une édition trimestrielle.

Ce sujet sera discuté lors du prochain Conseil d'administration avec la constitution d'un comité de rédaction.

Question 05 : Relations Internationales EVRA et Belluno – EGOR – GOLDEN OLDIES

Lors de l'Assemblée Générale à PARIS en novembre 2018, nous avons initié un rapprochement avec l'EVRA (EUROPEAN VETERAN'S RUGBY ASSOCIATION).

A l'invitation de l'EVRA, une délégation s'est rendue début septembre à Belluno, en Italie, à l'occasion de leur Festival annuel afin de rencontrer leurs dirigeants.

Nous devons même engager une sélection UFAR (équipe), mais faute de combattants, cela n'a pu se réaliser.

Nous avons été reçus par le vice-président EVRA (par ailleurs, candidat à la présidence de la fédération italienne), **Elio de ANNA**, et le secrétaire, **Marko PROTEGA**.

Un échange a eu lieu sur le rôle et l'investissement de l'UFAR au sein de l'EVRA. Il est proposé que l'association puisse prendre la relève et devenir le support de l'association européenne.

Nous avons réitéré notre positionnement, à savoir que l'objet de notre association n'a pas vocation à porter une association européenne. Par contre, notre implication et notre représentation au sein du conseil d'administration de l'EVRA ont été réaffirmés.

En conclusion de cette réunion, le Président de l'UFAR ou son représentant siégeront dorénavant au conseil d'administration de l'EVRA et l'UFAR fera la promotion des tournois des clubs adhérents à l'EVRA et inversement.

L'EVRA est une association relativement active, avec un riche vivier de clubs de rugby vétérans à l'échelle européenne. De nombreux tournois sont ainsi organisés tout au long de la saison.

Concernant l'EGOR, l'association semble être en sommeil.

Le Président précise qu'il existe un autre groupement, les Golden Oldies. En 2001, un rassemblement a eu lieu à Toulouse et avait réuni une centaine d'équipes. C'est une émanation d'origine de Nouvelle Zélande. Des contacts ont

été pris pour échanger et étudier une collaboration. Cela peut être une opportunité pour nos clubs qui souhaitent aller dans le Pacifique.

Le Président indique à l'assemblée qu'une équipe réunionnaise (Les ZARLEQUEEN'S) vient d'adhérer à l'UFAR via le comité Ile de France. Cette association est en attente de contact pour venir jouer en France et souhaite accueillir de nouvelles équipes chez eux. L'UFAR réfléchit à y organiser une Tournée en 2020.

A noter :

Thierry DIAS, joueur en PACA, a postulé pour intégrer le CA de l'UFAR. Ses contacts à l'étranger (notamment auprès de l'EVRA) devraient nous aider dans notre démarche d'ouverture à l'international.

Question 06 : Festival National UFAR 2020

Faute de candidat en cette année 2019, nous n'avons pu avoir de Festival national. Nous espérons qu'en 2020, nous pourrions en organiser un.

Le problème majeur est de trouver des installations pouvant accueillir un tel tournoi.

En effet, il faut un minimum de 3 terrains pour recevoir une vingtaine d'équipes. Ce dont disposent peu de clubs. Suite à la consultation nationale faite à l'issue du Festival de Villefranche, nous avons listé ces clubs et ils ne sont pas nombreux.

Cette étude nous a aussi permis de prendre en compte les désidératas des joueurs ainsi que des équipes, et de refondre complètement le cahier des charges du Festival que nous vous avons soumis.

Ce cahier des charges est la résultante du travail de près d'un an car il a fallu d'abord analyser le retour de la consultation nationale, élaborer un nouveau cahier des charges, le peaufiner, valider juridiquement certaines sections. Nous avons aussi eu des retours d'anciens organisateurs du Festival National qui au vu de leur expérience nous ont fait de pertinentes observations.

Quelques axes forts :

Le festival aurait toujours lieu le week-end de Pentecôte.

La formule est plus ramassée (arrivée la veille, mais Tournoi sur 1 seul jour)

Elle se veut plus conviviale et assouplit les conditions d'accueil et de festivités.

Le match des quinquas aurait lieu la veille avec l'organisation de l'assemblée générale.

Le « repas de gala » se doit d'être plus ouvert, accessible et centré sur la convivialité.

L'objectif étant de favoriser la discussion, l'échange et l'amusement.

A noter aussi : un soutien et une implication plus forte de l'UFAR auprès de l'équipe organisatrice.

Pour le Festival 2020,

Nous n'avons eu qu'un club regroupant tous les critères qui s'est porté candidat : Porte-les-Valences, mais malheureusement pour nous, la mairie fait effectuer des travaux de rénovation des vestiaires et des tribunes en mai et juin 2020.

Notre Comité UFAR PACA (peut-être aidé de l'amicale des anciens de Toulon) avait également proposé une solution, toutefois l'organisation des finales européennes le 23 mai prochain, des demis finales du Top 14 à Nice en juin et celle du congrès de la FFR à Marseille début juillet 2020 accapare déjà l'ensemble des bénévoles de la région.

Pas de Tournoi National, cette saison, donc.

Mais, déjà des candidatures pour les années à venir : TOULON (Carqueiranne), Portes les Valences, Beaumont de Lomagne.

Question 07 : Contentieux droit à l'image AFP

Pour rappel, nous avons été poursuivis par l'AFP, pour la publication d'une photo (soi-disant) non libre de droit et propriété de l'AFP. Une procédure contre l'utilisation d'un bien sans droit à l'image a donc été conduite contre l'UFAR.

L'image en question était celle du Stade Vélodrome et avait été utilisée par un club en promotion d'un festival à Marseille. Suite au contact de l'AFP précisant que la photo n'était pas libre de droit. Nous l'avons donc retirée et n'avons pas eu de retour immédiat.

Au mois de juin, finalement, nous avons été destinataire d'une lettre d'un cabinet d'avocat de BORDEAUX, nous demandant de prouver notre possession de la licence d'utilisation ou bien de payer des indemnités.

Le cout étant élevé, nous avons proposé une négociation à 200€ qui fut refusée, une seconde à 300€ a été acceptée.

Question 08 : Agrément Terrains

Le Président expose le problème d'agrément des terrains.

Il rappelle que l'association s'est emparée de la question suite au constat d'un problème judiciaire lié à un accident de jeux, lors d'une rencontre sportive sur un terrain non agréé.

Bien que ce sujet soit souvent considéré pour notre pratique loisir comme mineur (jusqu'à ce que nous soyons confrontés à la triste réalité...), il nous est apparu nécessaire de nous intéresser à cette question.

Après consultation des différents comités UFAR régionaux, nous observons que le discours est différent selon les ligues.

Alors que juridiquement, la question règlementaire est limpide : pour que puisse se dérouler une rencontre loisir, il faut que les installations obtiennent un agrément de catégorie D, au minimum. Ce qui est le niveau requis pour un club engagé en série régionale.

Il faut savoir que l'échelle des agréments compte 5 niveaux de qualification qui vont de A (le plus haut) à E (le plus bas).

La démarche d'obtention d'un agrément est à initier par le club résident auprès de sa ligue régionale qui diligentera le responsable local en charge de cette tâche.

Suivant que le terrain est en pelouse naturelle ou synthétique, l'agrément est donné respectivement pour 10 ans (naturel) ou pour 2 ans (synthétique).

Important : en cas d'incident ou d'accident, le défaut d'agrément peut être un cas de déchéance de l'assurance des joueurs. Cela peut déclencher de la part du joueur ou de sa famille, une recherche de responsabilité civile voire pénale du club et de ses dirigeants, voire du propriétaire des installations.

Louis SAGAU, en charge des agréments au Comité Languedoc Roussillon explique le principe de qualification des terrains et expose les différents points de vigilances. En cas de besoin, il se tient à la disposition de tous pour apporter un regard technique extérieur et de précieux conseils.

Question 09 : Problèmes Licences –Délégation

Alain BOUTARIC :

En loisir, les licences sont toujours une source de problèmes. Et cette année nous avons été gâtés...

Tout d'abord, celui des joueurs possédant **plusieurs qualités dans des clubs différents** : par exemple, joueur dans un club et éducateur ou arbitre dans un autre. Un licencié doit prendre toutes ses qualités dans le même club.

Ce qui pose problème pour nos joueurs qui ont assez souvent des rôles dans des équipes non-loisir.

La procédure Oval-e2 de **délégation d'une qualité** était une avancée pour nous, sur ce thème.

Elle permettait au licencié de prendre toutes ses qualités dans le club FFR où il avait un rôle de dirigeant (éducateur, administratif ou autre) et de demander sa délégation de sa qualité de joueur loisir vers un club UFAR.

Malheureusement, cette possibilité, existante en début de saison dans Ovale-2 a disparue en février. De plus, suite à un courrier du Service des Affiliations, la FFR nous a appris qu'au vu des règlements nous n'avions pas le droit de faire jouer des joueurs de clubs différents (club au sens FFR) au sein de la même équipe Loisir. Interdisant du même coup, **les regroupements d'équipes**. Comme on le fait dans les Tournois, par exemples, quand il y a des équipes incomplètes.

Après plusieurs mois de démarches (courriers, demande de modification des RG, entrevues avec des élus FFR, ...), nous avons eu gain de cause.

Le problème a été résolu en date du 29 août dernier avec la **publication de l'avis N°1087 de la FFR**, qui permet aux joueurs Loisirs et aux équipes Loisirs de se regrouper pour les tournois et rencontres. Permettant ainsi aux équipes à effectifs incomplets de quand même pouvoir participer à un évènement.

C'était un grand soulagement.

Le système des délégations n'a lui pas changé : on ne peut toujours pas déléguer un joueur Loisir ... mais cela n'a pas d'importance puisque l'avis1087 permet à un joueur de pratiquer dans l'équipe qu'il veut (sous réserve d'accord entre les 2 équipes).

Rappel :

La règle FFR permet à un joueur Compétition de jouer un match Loisir (à condition de se plier aux règles Loisirs), c'est dans le Titre VIII des Règlements généraux de la FFR.

Cela signifie que ce joueur est assuré pour le faire (et ceux qui jouent avec ou contre lui, aussi).

De son côté, l'UFAR est un label : « nous ne jouons qu'entre joueurs Loisirs de plus de 35 ans ». C'est notre identité et notre credo. Mais c'est une règle « morale ». Ce n'est pas un risque au regard des assurances.

Et il ne faut pas être naïf. Pour faire le nombre, ou pour le plaisir de jouer avec un copain, il peut arriver qu'un joueur compétition « s'imisce » dans votre équipe. Dans ce cas, ce n'est plus tout à fait un match UFAR, au sens strict, MAIS vous êtes tous assurés : c'est bien le principal.

Cette entorse à la règle UFAR est, bien sûr, laissée à l'appréciation des Présidents de Comités régionaux et des équipes en présence.

Un petit bémol, tout de même : cette tolérance n'est valable que pour les rencontres d'un soir : cela ne concerne que les 2 équipes qui se rencontrent (et c'est mieux si cela est fait en toute transparence).

Par contre, pour les Tournois, c'est fortement déconseillé et pour les Festivals UFAR (Régionaux et National), c'est strictement interdit : uniquement des licenciés Loisir de plus de 35 ans !...

Question 10 : Arbitrage

Sur le point de l'arbitrage, nous commençons seulement à avancer suite à la réunion de la commission loisir Ile de France à laquelle **Alain Hugues DAVID** participe et avait demandé qu'intervienne le DTA IdF, Sylvain Bernard.

Par son intermédiaire, l'information de la constitution d'un corps arbitral dédié au rugby loisir, conformément à la convention nous liant à la FFR et signée en 2017, est parvenu au sommet de la pyramide arbitrale c'est à dire à Joel DUME et Franck MACIELLO responsable du secteur amateur de l'arbitrage.

Cette formation de 4 heures de théorie, qui remplace la formation LCA, sera dispensée par les ligues mais doit avoir bien évidemment une ossature fédérale. A terme, nous souhaitons que chaque équipe UFAR possède en son sein un ou deux arbitres loisirs.

A ce jour, peu de rencontres loisir obtiennent la désignation d'arbitre officiel. Le manque cruel d'arbitre dans certaines régions entraine soit l'annulation de journée de championnat d'une catégorie de joueurs soit le déroulement de matchs ou tournois sans arbitres.

Le sujet avance mais à petit pas.

François MAIRE propose qu'une motion soit rédigée collectivement, portée à l'échelle nationale par les comités et déposée auprès de la FFR.

Alain-Hugues DAVID indique qu'une solution pourrait être de récupérer les arbitres retraités

Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre disponible sur le terrain, dans les textes, c'est l'entraîneur le plus haut gradé qui doit arbitrer. Il semble que dans les faits, ça n'est pas le cas. Nous constatons la déconnexion entre les textes et la réalité.

Question 11 : Nouvelles règles FFR : le plaquage

Il est rappelé en séance les nouvelles règles mises en place par la FFR et les incidences concernant le rugby loisir. Les principales concernent le plaquage :

- La ligne de plaquage doit être à hauteur maximum de la taille.
- Le plaquage à 2 de manière simultanée est interdit.

Alain-Hugues DAVID indique qu'il est impératif que nous soyons au rendez-vous pour communiquer et informer sur ces évolutions, car

- d'une part, ces changements ne sont pas neutres, pour nous qui avons du mal à nous baisser (!...)
- cela va dans le sens d'une plus grande sécurité et c'est appliqué dans les séries régionales jusqu'en Fed2. Si nous plaquons plus haut que les joueurs de série, nous aurons du mal à garder notre qualification de Loisirs.
- Ce plaquage bas favorise le jeu ouvert (bras libres pour le porteur du ballon) : à ce rythme, les équipes de série vont jouer un rugby plus ouvert que nous...

Pour bien assimiler ces changements, il est nécessaire de proposer à vos équipes des formations en action : les vidéos FFR ne suffiront pas.

Proposition : Les arbitres sont les mieux briefés sur ces règlements : vous en connaissez sûrement un dans votre entourage qui pourrait venir à un entraînement pour vous apprendre les bons gestes...

Question 12 : Politique Loisirs Ligues et FFR

Au niveau régional

Nous constatons que la prise en charge du rugby loisir au sein des ligues est assez disparate selon les régions. Dans chaque ligue régionale, doit être créée une commission loisir, voir une commission loisir et nouvelles pratiques. Il faut encourager ces constitutions et organisations au sein de nos ligues respectives.

Toutefois la question est posée : comment faire vivre ces commissions ?

Le rugby loisir à plaquer à XV disparaît au profit du rugby à 5 qui prend vraiment de l'ampleur et se structure notamment au niveau des entreprises. Au regard du nombre de joueurs à mobiliser, il est plus facile de structurer une équipe à 5.

On voit de plus en plus de tournois de ce type s'organiser et ils récoltent un franc succès.

Au niveau National

La question du rugby loisir est enfin prise en considération avec la création d'un Groupe de Travail qui réfléchit à une nouvelle « commission loisir et nouvelles pratiques ». Une réforme semble en cours sur la pratique loisir dans son ensemble. Il faut être vigilant pour ne pas être ignoré malgré notre investissement.

Alain-Hugues DAVID indique qu'une première réunion s'est tenue, concernant la réforme du rugby dit loisir. Il n'a pas pu participer étant prévenu en dernière minute.

Il indique qu'il sera invité à participer aux prochains travaux, le 12 novembre prochain.

Un chargé de mission de la FFR est mobilisé sur la thématique (cf. Mail reçu le 24 oct. 2019).

Au départ, c'est une commission qui à l'origine était dédiée à l'évolution du rugby à 5.

La question centrale est la possibilité de la fusion des deux licences : rugby loisir et rugby nouvelle pratique.

Fédération Française des Sports en Entreprises (FFSE) - <https://ffse.fr>

Alain-Hugues DAVID indique qu'en Ile de France, beaucoup d'équipes donc de joueurs sont partis à la FFSE (Fédération Française des Sports en Entreprises) afin d'éviter les contraintes générées par le suivi médical (certificat de non-contre-indication et ECG à l'effort) et d'avoir un jeu plus compétitif.

A priori, beaucoup de clubs devraient revenir dans le giron de la FFR, il est donc nécessaire que l'UFAR se positionne pour faire le relais et la promotion de la licence loisir.

Association France Folklo Rugby (AFFR) - <http://www.afr.asso.fr>

Un rapprochement entre l'AFFR vers la FFR serait en cours. Il faut être vigilant, en effet. Attention que l'association ne prenne pas la place de l'UFAR dans son engagement pour le rugby loisir

Alain Rieu-Beillan s'inquiète de cette démarche. Il estime que cela va encore plus « tuer », affaiblir le rugby en compétition, alors que la FFR lutte pour préserver et maintenir des effectifs dans les clubs de compétitions.

Question 13 : Site internet

Une démarche a déjà été menée auprès d'un prestataire externe, en début de saison dernière. Un devis a été fait. Et nous avons commencé à monter un cahier des charges, mais la communication a brusquement été interrompue.

Au même moment, la FFR a commencé à proposer à ses clubs une prestation gratuite pour la confection de site sur le même modèle que ceux mis en place pour les Ligues FFR.

Sachant que notre prestataire était lui-même très impliqué auprès de la FFR, on peut imaginer que son silence soudain correspond à ce surcroît de travail important.

Ce sujet a été mis en attente, par la force des choses.

Aujourd'hui, que faire ?

- Reprendre contact avec notre prestataire, en espérant qu'il soit plus dispo ?
 - Point positif : cela peut être gratuit
 - Point négatif : nous ne serons qu'un site rugby parmi des milliers d'autres
Ne vont-ils pas tous se ressembler ?
- Trouver un autre prestataire ?
 - Il faut le trouver
 - Ce sera plus cher.

Nous devons statuer sur ce sujet car ce support est important dans notre communication et il doit absolument être renouvelé.

Question 14 : Fusions et création Comités UFAR régionaux et Clubs

Suite à la loi NOTRE, nous avons été encouragés à mettre en cohérence les découpages de nos comités avec la création des nouvelles régions administratives.

Louis SAGAU rappelle que ceci ne constitue pas une obligation légale.

Le Président rappelle que, tout d'abord, cette demande de la FFR (coller à l'organisation territoriale de la FFR) était un pré requis à la signature de la convention FFR-UFAR de 2017.

D'autre part, cela nous permet d'avoir des instances rassemblées et unies, et qui facilite notre communication en cohérence avec les ligues régionales, puisqu'à la même échelle de territoire.

Les travaux menés à ce jour ont permis la création de :

UFAR AURA (Auvergne Rhône Alpes) issu de la fusion de 4 comités locaux.

UFAR Bourgogne-Franche-Comté, qui a fusionné ses deux clubs régionaux avec une forte collaboration de la ligue de rugby régionale. **Cyril DORNIER** indique que les statuts intègrent également la région Grand Est, dans la perspective qu'un comité territoriale UFAR Grand Est soit créé.

UFAR OCCITANIE : Travaux en cours

Question de l'assemblée : Quel est l'intérêt pour nos clubs ?

Alain-Hugues DAVID : nous sommes un club certes, mais statutairement une association. Qui plus est, une association qui rayonne à l'échelle régionale. Cette notion régionale a donc toute sa place dans l'identification des nouvelles régions. De plus c'est beaucoup plus simple à gérer et mobiliser, et donc d'être entendu à cette échelle.

De manière générale, ce fut également une demande de chacune de nos ligues (et donc indirectement de la FFR), que les comités fusionnent pour réaliser un portage simple et unique.

Les régions qui ne bénéficient pas à ce jour de comité territorial UFAR :

- Hauts de France (en sommeil)
- Grand Est
- Normandie
- Bretagne
- Pays de Loire (en sommeil)

Question 15 : Prospectives et avenir de l'UFAR

Cf. Question 12 : voir la partie concernant le Groupe de Travail Loisir (niveau national)

Question 16 : Election des administrateurs et du bureau

Pour rappel :

Règles :

Membres du CA renouvelables par tiers
Présidents de Comité membres de Droit du CA
Présidents de Commission membres de Droit du Bureau Directeur
Bureau Directeur élu pour 3 ans.

Elections au Conseil d'Administration

Les statuts prévoient 21 administrateurs. Avant ces élections, nous sommes 14.

Guy TALES démissionne pour raisons personnelles.

Rééligibles cette année :

- ⇒ Jean-Marie MARTINEZ,
- ⇒ Claude LESBATS,
- ⇒ Francis NIVOT
- ⇒ François CHAUVIN

Les 4 candidats ont fait acte de candidature.

Nouveaux candidats :

- ⇒ François CHAUVIN
- ⇒ Claude LESBATS,
- ⇒ Jean-Marie MARTINEZ,
- ⇒ Francis NIVOT

Une seule nouvelle candidature a été proposée : **Thierry DIAS** a émis le souhait d'intégrer le CA.

Le Président sollicite l'assemblée pour de nouvelle sollicitation et proposition de candidature.

Sans sollicitation, **le Président** soumet à l'assemblée les propositions de candidature.

Elections : ont été élus à l'unanimité des voix

- ⇒ Thierry DIAS
- ⇒ François CHAUVIN
- ⇒ Claude LESBATS,
- ⇒ Jean-Marie MARTINEZ,
- ⇒ Francis NIVOT

Le Président propose que soit nommée aux qualités de membre d'honneur :

- ⇒ **Patrick DARRICARRERE**, Président d'honneur de notre association.
- ⇒ **Jacques LAVAL**, membre d'honneur.

Sur sollicitation de l'assemblée, la proposition est adoptée à l'unanimité des voix

Nouvelle composition du Conseil d'Administration :

Membres Actifs					Election CA	
	Fonction CA	Nom	Fonction Région	Statut	Elu en	Prochaine
1	Président	DAVID Alain-Hugues	Pdt Comité	De droit		
2	Vice-Président	RIEU-BEILLAN Alain	Pdt Comité	De droit		
3	Trésorier	MARTINEZ Jean Marie		Elu	2019	2022
4	Secrétaire	BOUTARIC Alain	Pdt Comité	De droit		
5	Secrétaire Adjoint	DORNIER Cyril		Elu	2018	2021
6	Administrateur	AUDINO Michel		Elu		2020
7	Administrateur	CHAUVIN François		Elu	2019	2022
8	Administrateur	LESBATS Claude		Elu	2019	2022
9	Administrateur	MAIRE François	Pdt Comité	De droit		
10	Administrateur	NIVOT Francis		Elu	2019	2022
11	Administrateur	PEDURAND Michel	Pdt Comité	De droit		
12	Administrateur	SAGAU Louis	Pdt Comité	De droit		
13	Administrateur	SEGUIN Christophe	Pdt Comité	De droit		
14	Administrateur	DIAS Thierry		Elu	2019	2022

Elections au Bureau Directeur

Rappel composition du bureau

Fonction Bureau	Nom
Président	DAVID Alain-Hugues
Vice-Président	RIEU-BEILLAN Alain
Trésorier	MARTINEZ Jean Marie
Secrétaire	BOUTARIC Alain
Secrétaire Adjoint	DORNIER Cyril

Le Président sollicite l'assemblée sur des observations, ressource d'éventuelles candidature et démission à l'intégration du bureau.

Sans démission et acte de candidature, **le Président** reconduit le bureau de l'association.

Question 17 : Date de la prochaine Assemblée générale et calendrier 2020

La date et le lieu restent à définir, mais la prochaine Assemblée Générale UFAR se déroulera fin octobre ou au mois de novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, **l'assemblée générale est levée à 17h13.**

Encore un Grand Merci, de la part du Président, à l'ensemble des intervenants pour cette organisation sans faille.

Rapporteur : Cyril DORNIER

Pouvoirs des clubs			
nb	Club	Ville	Comité
01	Potes au feu	Saint-Savin	AuRA
02	Vieux de la Vielle	Annonay	AuRA
03	BTP Lyon / Gigots Bitumes	Lyon	AuRA
04	les Sans Génie de l'Ovale	St Genis-Laval	AuRA
05	Les Grognards de l'ARCOL	Ecully	AuRA
06	Les Made In Givors	Givors	AuRA
07	Les Soui Mangas	Feurs	AuRA
08	Les Devil oldies	Saint-Etienne	AuRA
09	Les Roquet's	La Roquebrusanne	PACAC
10	Les Pingouins	Bagnos/Ceze	PACAC
11	Les Rougets Bleus	Marseille	PACAC
12	Les Caméléons	St Laurent du Var	PACAC
13	Racing Retro RC AJACCIO	Ajaccio	PACAC
14	LEI FAVOUIOS	Carqueiranne	PACAC
15	Les Rosés de l' Ovalie	Brignoles	PACAC
16	Les PAPA KOOLS	St Raphael	PACAC
17	Les BandarLog's	Marseille	PACAC
18	XV DE L'HIPPOCAMPE	Le Brusac	PACAC
19	Los Pastres	St Affrique	MPY
20	Les Coquelicots	Condom	MPY
21	Les muguet's	Toulon	PACAC
22	Les Rascasses	Aubagne	PACAC
23	les troglodytes bollenois	Bolléne	PACAC
24	Les Ans Mélés de l'Ovalie	Valreas	PACAC
25	Les Ruby Tourist	Grasse	PACAC
26	Hakacopter	Marignane	PACAC
27	Les Corniauds de Capbreton	Capbreton	Aquitaine
28	Los Papas d'Auriac	Auriac	Aquitaine
29	Les Gravelous	Leognan	Aquitaine
30	Ruines de Cayac	Gradignan	Aquitaine